

Règles d'utilisation de la piscine

La piscine, partagée avec les propriétaires, est ouverte aux locataires du gîte:

- de 10h à 12h
- de 14h30 à 18h. ¹

L'accès se fait en longeant l'arrière de notre maison.

La barrière assure la sécurité vis à vis des jeunes enfants. Le portillon doit impérativement être maintenu fermé (un ressort permet la fermeture automatique, mais vous devez vérifier en quittant).

Dans l'enceinte de la piscine, les jeunes enfants doivent être sous la SURVEILLANCE CONSTANTE d'un adulte.

Dans l'enceinte de la piscine, il n'est pas autorisé de:

- fumer,
- apporter de la nourriture,²
- utiliser des objets métalliques dans le bassin.

Les personnes effectuant des plongeurs doivent tenir compte de la hauteur d'eau qui n'est que de 1,60 mètre au maximum (côté portillon).

L'abri proche de la piscine est à la disposition des locataires (hormis le barbecue et le four à bois). Le réseau WIFI est accessible.

Note: l'eau est traité avec du chlore (avec modération), un contrôle quasi journalier du taux de chlore et du PH permet d'assurer une bonne qualité de l'eau.

Important: vous devez lire la fiche « Recommandations pour des piscines plus sûres » de Gîtes de France qui se trouve dans le classeur du gîte. Extrait:

Il ne faut jamais laisser un enfant accéder seul à une piscine, ni l'y laisser seul ou le quitter des yeux, même quelques instants : en silence, votre enfant peut se noyer en moins de 3 minutes dans 20 cm d'eau.

¹ Les personnes partant en excursion à la journée peuvent utiliser la piscine en dehors de ces horaires, avant de partir et au retour d'excursion.

² L'abri proche est prévu pour pouvoir s'y restaurer.